

ARRETE PORTANT PERMISSION DE VOIRIE

Objet : Permission de voirie sur l'ensemble de la commune

Le Maire de la Commune de Le Pallet

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 complétée par l'arrêté du 31 juillet 2002,

Vu la demande en date du 25 novembre 2022, de demande d'un arrêté de permission de voirie, présentée par la société AXIONE, représentée par Maxime DIRAISON, responsable chantiers FTTH, exerçant 1 rue Jules Verne, 44400 REZE,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire les mesures utiles dans l'intérêt de la sécurité et de la commodité du passage sur les voies publiques quelles qu'elles soient, et quelle qu'en soit la nature, à l'intérieur de l'agglomération et en dehors de cette agglomération.

ARRETE

ARTICLE 1 : La société AXIONE est autorisée à occuper le domaine public à compter du Lundi 05 décembre 2022 et ce pour 60 jours, afin de réaliser les travaux de tirage et de raccordement câble fibre optique en artère souterraine et aérienne existante sur l'ensemble de la commune à Le Pallet (44330).

A cette occasion la chaussée sera rétrécie au droit des travaux avec alternat manuel ou par panneaux K10 / B15-C18 ou par feux tricolores selon la visibilité.

La vitesse sera réglementée à 50 Km/h

Le stationnement et l'accès aux piétons seront interdits, au droit du chantier.

ARTICLE 2 : Les dispositions de l'article 1 seront portées à la connaissance des usagers de la route au moyen de signaux réglementaires définis par l'Instruction Générale sur la signalisation routière.

ARTICLE 3 : La pose et la dépose de la signalisation seront à la charge et sous la responsabilité de la société AXIONE.

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera poursuivie conformément aux règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché sur les panneaux de signalisation.

ARTICLE 6 : Madame la Directrice Générale des Services de la commune de Le Pallet, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Vallet sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Certifié exécutoire
et publié le

28 NOV. 2022

Au Pallet, le 25 novembre 2022

Po/Le Maire,

L'Adjoint à l'urbanisme et à la voirie,



XAVIER RINEAU